

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0719 du 26/05/2021

Arrêté du 12 mai 2021

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,
HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe.

Date d'application : 01/07/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ RÉINTEGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RÉINTEGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE



ARRÊTÉ

portant réintégration d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE :

Article premier : L'inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe dont le nom suit est affectée dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Prénom	NOM	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
Annie	CAUVET	852538	ETABLISSEMENT PORTUAIRE HAROPA En détachement	DRFIP SEINE-MARITIME Emploi administratif	01/07/2021

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 12 MAI 2021

POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU RH-1B,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756